

délégués - en exercice	97
- présents	57
Pouvoirs	03
Total votants	60

Affaire n° 169/03-2025

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT PREALABLEMENT AU VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2025

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 10 mars 2025**

L'An deux mil vingt-cinq le lundi 10 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 4 mars 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Gladys Célanie

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre MEUDEC, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Yannick PONCE

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Jean-Claude OLIVIERI, Gladys CELANIE, titulaires et Fernand BORDES, suppléant.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Patrick OFFROY suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, Jean-Claude DELAUAUX, titulaires et Eric PIASECKI, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Thomas Berthon, Jean-Pierre Fernandes, Guillaume Klotz, Nicole Vibert,
Excusés : Emmanuel Anthoine, Virginie Brinjean.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :

Franck Grasseler, Pascale Prunet, Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :

Aline Couderc, Nathalie Canet,
Excusée : Michelle Bouilland-Chauveau.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :

François Benavente, Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gilles Bord, Nicolas Bourdelet, Thierry Tasd'homme, Jonathan Zerdoun,
Excusés : Sofiane Ghozlane, Fernande Trezentos-Oliveira.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Grégoire Cordesse, Ziain Tadjine, Cyril Ghozland
Excusés : Christine Fleck, Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Yann Lemaulf, Sébastien Gateau, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, Nathalie Robaey, François Moratille, Hugues Marcelot,
Excusée : Josianne Trottier.

169/03-2025 Remplacement de la délibération portant sur l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2025 :

Suite à une erreur constatée dans le calcul de l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement par le contrôle de légalité, la Préfecture demande à ce que la délibération prise le 9 décembre 2024 soit annulée et revotée.

Vu la délibération N° 166-10-2024 du 9 décembre 2024 autorisant le président du syndicat à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 5 377 584,90 € jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025,

Considérant la demande de la Préfecture,

Le Comité Syndical **DECIDE** :

- d'**ANNULER** la délibération n° 166-12-2024 en date du 9 décembre 2024,
- d'**AUTORISER** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 5 027 305,10 € dans les conditions exposées ci-dessus :

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS VOTES	CREDITS OUVERTS AUTORISES SUR 2025
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
2031	Frais études	1 912 372,00	478 093,00
2051	Concessions et droits similaires	27 400,00	6 850,00
21	Immobilisations corporelles		
2128	Autres agencements et aménag	350,00	87,50
2158	Autres inst., mat. Et outillage tech	3 389 669,53	847 417,38
21828	Autres matériels de transport	290 000,00	72 500,00
21838	Autres matériels informatique	34 400,00	8 600,00
2188	Autres	4 955 028,89	1 238 757,22
23	Immobilisations en cours		
2313	Constructions	9 500 000,00	2 375 000,00
		Total	5 027 305,10

- **DE DIRE** que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 11 mars 2025.



Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.

Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.